



L'ASPAP communique. Ustou, le 10 juin 2020

Contacts Patrick Ferrié : 06 25 89 72 77

Jean-Pierre Mirouze : 06 12 22 23 66

Un ours du programme de réintroduction a été tué par balles, aussitôt l'Etat avec une précipitation excessive annonce qu'il portera plainte.

Nos pensées vont tout d'abord vers les centaines de brebis qui pâturaient paisiblement et qui ont été tuées par cet ours et ses congénères. Elles vont vers ces éleveurs qui seront momentanément épargnés de la mort d'une partie de leur troupeau auquel cet ours a fini de faire du mal. Elles vont enfin vers tous les éleveurs qui subiront la pression et les attaques des 50 ours restant, bien vivants eux, contre lesquels l'Etat ne les protège pas.

Car les coupables ne sont pas ceux que l'on croit :

De l'autre côté du fusil, il y a d'abord les associations pro-ours incendiaires, manipulatrices de l'opinion publique et engraisées à l'argent du contribuable. Adet, Férus, ce sont elles qui ont semé la guerre et la discorde dans les Pyrénées, aveuglées par leur mythe de nature sauvage incendiaires haineuses envers la communauté montagnarde.

De l'autre côté du fusil, il y a ensuite la technocratie de l'ours qui de Bruxelles en passant par Paris jusqu'à Foix a noirci des pages de théories fumeuses sur l'illusoire cohabitation entre des ours carnivores et des troupeaux. Animaux dévorés vivants, procédures ubuesques d'indemnisation, arrogance de l'ONCFS ... le voilà le contenu de la cartouchiere !

Enfin de l'autre côté du fusil c'est bien l'Etat jacobin qui est resté sourd aux alertes des élus locaux malgré des centaines d'heures de pseudo-consultation, laissant ostensiblement le nombre d'ours croître jusqu'à l'explosion insupportable de leur population.

Quel département français supporterait de vivre avec 50 ours sauvages en liberté au milieu des prés et des villages ? Les Ariégeois sont-ils de sous-citoyens pour que les ours puissent impunément détruire leur outil de travail, leur production, leur savoir-faire, leur culture et leur liberté ?

Dans un pays qui rendrait véritablement justice, c'est l'Etat qui devrait être jugé et qui devrait reconnaître que s'il avait écouté les Pyrénéens, rien de tout cela ne serait arrivé.

Alors porter plainte contre qui? Contre lui même ?

Il y a quelques jours une rallonge de 500.000 € pour le plan-ours était annoncée, soit 20.000 € par ours ! Face à cette dilapidation supplémentaire d'argent qui fait offense à la crise dramatique connue par notre pays et de ses habitants, l'ASPAP demande que cette somme serve à payer un billet d'avion pour renvoyer chaque ours en Slovaquie.

Les Ariégeois, les Pyrénéens ... et les ours semble-t-il au vu de l'actualité ne s'en porteront que mieux.

Les coprésidents de l'Aspap

**ASPAP, Association pour la Sauvegarde du Patrimoine d'Ariège-Pyrénées**  
**32 avenue du Général de Gaulle 09000 FOIX**